

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 30
Votants : 33

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 avril

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le mardi 24 mars 2026

OBJET : DELIBERATION N°21 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du collège la Bourgade

M. Ladislas POLSKI
Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY
M. Didier DAVID
Mme Emmanuelle FERNANDEZ
Mme Marie-Pierre PARINI
M. Christophe CERVI
Mme Chantal CARRIE
M. Thomas KLEMM
Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD
M. Jacques BISCH
M. Charlie FERRERO
Mme Noëlle DYOT-GERARDIN
M. Alex FERRERO
Mme Annabel BECCATINI-GESREL
Mme Fabienne BERMOND
M. Gilles UGOLINI
Mme Nathalie ROUX
M. Sami BADER
Mme Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
M. Rudy ACCOSSATO
Mme Sabrina MISSUD-GUILLET
M. Nicolas RIVOALLAN
M. Fabien BONNAFOUX
M. Tony MARRAFFA
Mme Lydia PEREZ
Mme Lina BEN HAMIDA
M. Didier RAZAFINDRALAMBO
Mme Angéla GALIERA
M. Eric ROLIN
Mme Oriana BIRELLI

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

M. Jean-Paul GENIEYS représenté par M. Ladislas POLSKI
Mme Sophie BOURNOT représentée par Mme Chantal CARRIE
Mme Isabelle MARTELLO représentée par M. Didier RAZAFINFRALAMBO

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : Mme Lina BEN HAMIDA

Envoyé en préfecture le 10/04/2026

Reçu en préfecture le 10/04/2026

Publié le



ID : 006-210601498-20260410-DEL21_DESCOLLEG-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 avril 2026

N° 21

Rapporteur : Madame Nicoletti-Dupuy, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'éducation

Direction : Direction Education jeunesse et vie associative

Objet : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège La Bourgade

Domaine : 5- Institutions et vie politique - 5.3- Désignation de représentants

Mes Chers collègues,

VU les articles R.421-14 et R. 421-19 du Code de l'Education,

VU l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 modifiant la composition des conseils d'administration, version consolidée au 9 septembre 2025,

Considérant la nécessité suite au renouvellement du Conseil Municipal intervenu le 21 mars 2026, de désigner deux représentants titulaires et deux représentants suppléants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du Collège La Bourgade.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Procède** à l'élection des deux représentants titulaires et des deux représentants suppléants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du Collège La Bourgade, et élit les membres suivants :

Membres titulaires de la majorité	Membres suppléants de la majorité
Rosalba NICOLLETTI DUPUY	Nathalie PESCHI-MASSEGLIA
Fabien BONNAFOUX	Sabrina MISSUD-GUILLET

Suivent les signatures,

Lina BEN HAMIDA,



Secrétaire de séance

Pour expédition conforme,

Ladislav POLSKI,



Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 33

Contre : 0

Abstention : 0